

Association pour
l'Aménagement et l'Animation
du XVI^e Arrondissement

(loi 1963 - agréée le 18 mars 1978)

56, rue de Farcy 75016-PARIS

XVI^e

DEMAIN

=====

L A L E T T R E D E X V I e D E M A I N

=====

No 17 Février 1980

L' A S S E M B L E E G E N E R A L E de XVI^e DEMAIN a eu lieu le 13 novembre 1979, dans la salle des Commissions de la Mairie-Annexe. Le "rapport moral" présenté par Mme Parez, a retracé l'essentiel de nos activités telles que nous vous les avons relatées dans LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN de juin 1979. M. REMOND, président de "la Plate-Forme des Comités Parisiens d'Habitants et de Participation à la Vie de la Cité", a été élu membre de notre Conseil d'Administration, dont voici le bureau : Mmes Parez, Prost, Richard, MM. Alau-
rent, Franck, Pacreau, Segretain, de Vaublanc.

Un public très nombreux (dont quelques adhérents...), composé surtout de riverains de la ligne de "Petite Ceinture", avait été attiré par le sujet que devait traiter M. CHARLES, ingénieur général, chargé des transports de banlieue à la SNCF : le projet de ligne ERMONT - INVALIDES - ORLY.

Après avoir résumé les données démographiques, sociales et économiques du plan d'organisation des transports de la Région Parisienne, M. CHARLES a présenté les grandes lignes de ce projet puis les caractéristiques de la ligne desservant, par une grande diagonale Nord-Ouest - Sud-Est, les 16^e et 17^e arrondissements et la rive gauche. La rénovation totale des voies comportera le matelassage du radier par trois épaisseurs de caoutchouc alvéolé supportant les traverses de béton auxquelles se fixeront par joints élastiques des rails longs soudés. L'usage de ces nouvelles techniques de réduction du bruit et de vibrations sera complété par la couverture acoustique des secteurs en tranchée, ouvrages susceptibles d'être transformés en plateformes lourdes pour plantations, parkings, etc.

Des interventions nombreuses ont suivi l'exposé de M. CHARLES dont celle de Mme de RAISSAC, présidente de l'association de "Défense des Riverains du petit chemin de fer de ceinture", qui a exposé avec beaucoup de clarté et de mesure les inquiétudes des riverains de cette future ligne; cette pondération n'a pas été le fait de tous les intervenants dont beaucoup ont paru ne pas du tout percevoir l'intérêt général de cette réalisation. M. ELBEL, adjoint au maire de Paris, s'est engagé, au nom des élus de l'arrondissement à faire prendre toutes les mesures dont la nécessité aura été démontrée.

=====

C O T I S A T I O N S : voir p. 6

=====

ERMONT-INVALIDES (suite) - ENQUETE PUBLIQUE

Pour compléter votre information, voici l'essentiel de la réponse donnée par le Préfet de Paris à M. ELBEL au sujet de cette ligne, au cours de la séance du Conseil Général de Paris le 11 décembre: il a rappelé que la création de cette ligne C du RER intéresse, avec 350 000 habitants de banlieue Nord-Ouest, 34 000 Parisiens habitant ou travaillant dans les 16e et 17e arrondissements et que les élus de Paris, siégeant au Conseil Régional, en ont massivement approuvé l'inscription prioritaire.

Le coût des mesures de protection phonique est estimé à 48 millions. La Ville pourra profiter des travaux pour fermer les tranchées (Pereire, Flandrin) en couverture lourde lui procurant 4 ha de surface de jardins ou parkings. L'Etat concourra pour 10 millions et la Région sera sollicitée.

Cette annonce paraît à M. ELBEL très positive pour "obtenir des réalisations attendues depuis très longtemps"; il fait part de "notre volonté de réaliser cette opération" et fait préciser par le Préfet l'ouverture prochaine de l'Enquête Publique qui sera annoncée par affiches, avis de presse, FR 3.

On peut également se référer au bulletin de la Ville de Paris (janvier, No 7) dans lequel est résumée la position du Maire au sujet de ce projet.

XVIIe DEMAIN participe au Comité de liaison des associations qui étudient le dossier du projet pour protéger les riverains des nuisances que pourrait provoquer cette ligne de chemin de fer. Ce comité doit demander au Préfet de Paris qu'une vaste publicité soit faite pour l'ouverture de "l'enquête d'utilité publique" qui devrait avoir lieu, dans notre mairie-annexe, du 25 février au 28 mars 1980

Il est indispensable d'être nombreux à répondre à cette enquête. Tout en exigeant que tout soit fait pour la protection des riverains, il est nécessaire d'exprimer l'importance que revêt ce projet de chemin de fer qui désenclavera notre arrondissement et en améliorera l'accès pour les personnes nombreuses qui viennent y travailler.

Nous sommes à la disposition de nos adhérents qui souhaiteraient une information complémentaire et voudraient avoir confirmation des dates de l'enquête d'utilité publique.

STATIONNEMENT PAYANT : le stationnement payant "rotatif" fonctionnant actuellement dans notre arrondissement va passer de 2 Fr. à 3 Fr.. De nouvelles zones de stationnement vont être créées :

stationnement "rotatif" : avenue Bugeaud, entre la rue de la Pompe et l'avenue Victor-Hugo,
3 Fr. 1'heure
rue de la Pompe, entre l'avenue V.-HUGO
Hugo et l'avenue Paul-Doumer
rue Poussin.

stationnement "rotatif" : à l'intérieur du périmètre défini par
résidentiel" l'avenue Mozart, P.-Doumer, les rues
visiteur = 3Fr. 1'heure Franklin, Raynouard et du Ranelagh.
résidentiel : 8Fr. pour
10 heures

S Q U A R E R O D I N : Nous avons demandé à être reçus par M. SURAND, sous-directeur des Parcs, Jardins et Espaces Verts, pour lui exprimer notre souhait que ce square soit aménagé en terrain de détente pour les enfants. Nous avons appris avec satisfaction qu'un projet paysagiste consacrant la plus large part aux espaces de jeux divers doit être réalisé dans ce jardin d'ici le mois de mai 1980.

PROJET D'AMENAGEMENT DU "Marché St-Didier"

Entrevue avec M. P.-Y. LIGEN, directeur de l'Aménagement Urbain de la Ville de Paris.

Le 20 décembre M. LIGEN a reçu, avec notre président, Mme Richard, des membres du groupe de travail constitué pour l'étude du projet "Marché St-Didier" par notre association (Mme S. Parez, M. J. Alaurant) et la Commission d'Arrondissement (M. L. Blaisse).

M. Blaisse rappelle les grandes lignes du projet, dont le dossier a déjà été examiné par M. Ligen qui en reconnaît la pertinence.

Les objectifs ainsi que les possibilités d'utilisation des espaces créés dans la halle rénovée sont évoqués, avec les compatibilités de voisinage entre certains demandeurs, comme des services d'hygiène mentale.

Certains travaux de remise en état du bâtiment étant déjà prévus (réseau électrique, etc.), XVIIe DEMAIN demande instamment qu'ils soient conçus comme une étape de la future restructuration, ce que M. Ligen approuve.

Le déplacement du service du nettoyage reste le principal obstacle à la poursuite du programme : des sites de rechange sont suggérés, d'une part pour la "fosse à sel" destinée au nord de l'arrondissement, le parking Foch dont les facilités d'accès seraient meilleures que celles de la rue Mesnil, d'autre part pour l'ensemble du service, l'îlot Gros-Boulaivilliers.

Au sujet de l'îlot Gros-Boulaivilliers, M. Ligen fait part de l'état d'avancement du plan d'aménagement : sa présentation à la Commission d'Arrondissement est prévue pour le premier trimestre de 1980.

L'échange de vues demandé par XVIIe DEMAIN s'est déroulé pendant plus d'une heure, dans le meilleur esprit de compréhension mutuelle.

DES JEUNES SANS TRAVAIL, en état de détresse, s'adressent de plus en plus nombreux à une entraide de notre arrondissement.

Dans des locaux que met à sa disposition la paroisse Notre-Dame d'Auteuil, 4, rue Corot, cette entraide reçoit quotidiennement entre 20 et 60 jeunes sans-travail.

Qui sont-ils ? Comment et pourquoi s'adressent-ils si nombreux à l'Entraide d'Auteuil ? Que peut-on faire pour eux ?

Avant tout, ce ne sont pas des "sans domicile" chroniques, ce ne sont pas des marginaux ayant fait le choix de l'être. Pour la plupart, ce sont des hommes jeunes, entre 18 et 30 ans, issus de milieux défavorisés, ou de l'Assistance Publique, donc sans

soutien familial, affectif, financier (la majorité est à 18 ans, l'Etat ne les soutient plus); ils viennent de régions où le sous-emploi est chronique et, mal informés, ne sachant se débrouiller à Paris, ils se retrouvent sur le pavé, sans argent, sans nourriture, sans abri; beaucoup n'ont pu s'employer que par le biais d'agences intérim et, le travail temporaire terminé, n'ont pas droit à l'allocation chômage; ils sortent du service militaire, où ils n'ont pas été préparés à un métier qualifié et, par négligence ou ignorance de leur droit, ont dépassé le délai pour s'inscrire à l'ANPE; certains, très jeunes ou jeunes, sortent de prison ou de maisons d'éducation surveillée et aucune structure de relais ne les accueille, faute d'exister.

Du point de vue psychique, il ne faut pas oublier qu'à 18 ans, 20 ans et même plus, ces jeunes ne sont encore en fait quedes adolescents et ils sont traités en adultes responsables. Or l'abandon de tout soutien, alors que leur personnalité est encore mal structurée, crée chez eux un traumatisme tel qu'au lieu de trouver dans les difficultés le courage de combattre et de s'en sortir, ils plongent dans la détresse qui peut les pousser dans la dépression, la drogue, la délinquance, etc. Et moins que quiconque d'autre ils ne sont préparés à se retrouver dans les dédales des formalités administratives à remplir dans des bureaux situés aux quatre coins de Paris.

Comment arrivent-ils à l'Entraide d'Auteuil ? Cette adresse leur est fournie par le "téléphone arabe", par les gens en transit dans les gares et le métro - 2 endroits où ils cherchent un abri pour dormir -, par des services administratifs, par la police, etc.

Que trouvent-ils dans cette entraide ? Des personnes "disponibles" sans limite de temps pour les écouter, chercher à comprendre leurs difficultés avec un profond respect de la personne et conscientes de la "notion d'urgence". Avec des moyens malheureusement très limités, mais qui ont l'avantage d'être regroupés en un seul lieu, tout est fait pour essayer de dépanner ces jeunes :

- on leur donne une information sur leurs droits, sur les services administratifs et les démarches à y remplir;
- on les aide dans la recherche d'offres d'emploi et, le cas échéant, à y répondre;
- on cherche à les loger : malheureusement les centres d'hébergement officiels gratuits sont des lieux de contamination (on y côtoie les indésirables de toute sorte); les foyers privés ne gardent leurs hôtes que 3 jours;
- on leur fournissait des vêtements; la fermeture du vestiaire "homme" de la paroisse faute d'approvisionnement ne permet plus ce secours momentanément;
- on leur donne de modestes secours financiers de dépannage - le Bureau d'Aide Sociale de la ville de Paris leur alloue 50 Fr. par mois, comment se loger et se nourrir ? - des tickets de métro, etc.

Les responsables de l'Entraide d'Auteuil considèrent que le style de l'action qu'ils mènent n'est qu'une goutte d'eau dans la mer. Ils cherchent donc à provoquer, en collaboration avec d'autres services sociaux, la création de structures d'accueil réellement adaptées à ces jeunes, un fonctionnement plus efficace de l'aide sociale, des centres d'hébergement. C'est une mini-réalisation qui devrait en susciter d'autres.

Le bureau de XVIIe DEMAIN a jugé de son devoir de faire connaître à ses adhérents la situation dramatique de ces jeunes et l'action de l'Entraide d'Auteuil. Nous pouvons, sur votre demande (tél. S. Parez 727 75-79, C. Richard 651 02-59) vous faire parvenir le rapport remarquable rédigé par cette entraide.

LES PERSONNES QUI DESIRENT PARTICIPER concrètement à l'action de l'Entraide d'Auteuil peuvent :

- avant tout faire connaître cette situation aux responsables politiques,
- adresser des dons en espèce (chèques bancaires ou postaux),
- apporter des vêtements d'homme pour le vestiaire.

LES "CADDIES" DE SUPERMARCHÉ

Le 4 janvier nous avons rencontré le directeur de l'un des supermarchés de notre quartier. Il nous a exposé les problèmes que lui pose la fuite des chariots :

- chacun coûte 800.-Fr.,
- chaque jour il en perd deux,

La police a reçu de nouvelles consignes :

- verbalisation (sept en quelques jours !)
- enlèvement, fourrière et destruction !

Les dispositifs fixes (potelets), employés dans d'autres pays pour empêcher la sortie des chariots, ne sont pas admis par les services de sécurité, ainsi que les marches, tourniquets, etc.

Nous avons proposé à ce directeur un système de potelets abattables qu'il mettra à l'étude. Il nous suggère de prendre contact "en haut lieu" pour en examiner l'application.

PALAIS DE CHAILLOT : Le bâtiment nord va être exhausé de 2 étages - 2000 m² de surface -. Cette "surélévation" sera, paraît-il, invisible de la rue...

ETUDES & RECHERCHE D'AUTEUIL (53, rue Erlanger) anime, dans le but de contribuer à l'amélioration des relations humaines et des structures de la vie sociale, un centre de pensée et d'action, ouvert à tous, dans la confrontation libre des convictions et le respect de la personnalité de chacun.

Des "rencontres-débat" auront lieu les 28 février ("Racisme et Génétique" par le professeur A. JACQUARD), 27 mars ("Vivre sa Mort" par M. H. CAILLAVET), une exposition de peinture du 22 février au 7 mars (oeuvres du pasteur Lindegaard) et trois concerts (dimanches 3 février et 2 mars à 17 h.45 et jeudi 20 mars à 20 h.45)

Pour tous renseignements s'adresser au secrétariat entre 14 h. et 18 h., tél 651 72-85.

LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES nous demande de faire passer le communiqué suivant :

Tous les agents de la C.A.F. appelés, de par leur fonction

à se rendre au domicile des allocataires sont munis d'une carte professionnelle qu'ils doivent présenter lors de leurs visites. Ces visites ne peuvent être motivées que par un problème relatif aux prestations familiales ou aux prestations d'Action Sociale.

En aucun cas, ces agents n'ont à percevoir de l'argent pour l'étude d'un dossier. Par ailleurs, ils ne sont pas habilités à proposer la signature de bons de commande ou de contrats relevant de domaine commercial ou de l'assurance.

La Plate-Forme des Comités d'Habitants,
l'Association Combat-Transport,
S.O.S. PARIS

organisent

LES ETATS GENERAUX DE LA CIRCULATION A PARIS

qui présenteront aux pouvoirs publics des revendications précises, immédiates et à plus long terme, pour améliorer les transports des personnes et des marchandises à Paris.

Y participeront des associations parisiennes d'habitants, d'usagers, d'handicapés, etc., les organisations syndicales concernées par les transports et la voirie et des spécialistes.

Une réunion préparatoire publique, sur le thème du rôle des associations d'usagers et d'habitants dans l'élaboration de la politique des transports urbains aura lieu

le mercredi 20 février de 12 h.30 à 14 h.

au Forum des Halles (espace 4, niveau 4)

dans le cadre des rencontres de la revue "AUTREMENT"

Les ETATS GENERAUX se tiendront

les vendredi 21 mars et samedi 22 mars 1980

Toute personne désireuse d'y assister peut nous demander le programme (XV^{ie} DEMAÏN 56, rue de Passy ou 727 75-79 et 651 02-59)

RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS

qui sont payables au début de l'année civile

MINIMUM 25 Fr.

par chèque bancaire ou postal (7744-41 Paris)

au nom de "XV^{ie} DEMAÏN"

M E R C I de continuer à soutenir notre action !
